

Génocide au Rwanda : un commerçant hutu jugé fin 2026 à Paris

AFP, 21 août 2025

Un commerçant rwandais installé en France sera jugé fin 2026 à Paris, a appris ce jeudi 21 août 2025 l'Agence France-Presse (AFP). Il est accusé d'avoir participé au génocide au Rwanda, en exécutant des civils tutsi, dont des enfants. Son procès pour génocide et crimes contre l'humanité se tiendra à la cour d'assises spéciale du 17 novembre au 18 décembre 2026.

Madjaliwa Safari, commerçant rwandais hutu installé en France et accusé d'avoir participé à l'exécution de civils tutsi en 1994 au Rwanda, sera jugé à Paris fin 2026, a appris ce jeudi 21 août 2025 l'Agence France-Presse (AFP), de source proche du dossier. Ce procès pour génocide et crimes contre l'humanité se tiendra à la cour d'assises spéciale du 17 novembre au 18 décembre 2026.

Madjaliwa Safari, 60 ans, est accusé d'avoir exécuté des civils tut-

si, dont des enfants, dans l'actuelle province rwandaise du Sud, en particulier dans les ex-préfectures de Gitarama et Butare. Il est soupçonné d'avoir été un des gardiens de la barrière « Chez Premier » et d'avoir ordonné des crimes contre des Tutsi.

Les barrières installées lors du génocide avaient pour objectif de contrôler l'ethnie des personnes via leurs papiers d'identité et d'exécuter les personnes issues de la minorité tutsi.

Madjaliwa Safari conteste ces accusations de génocide et crimes contre l'humanité. Son avocat, M^e Philippe Meilhac, avait dénoncé auprès de l'AFP fin 2024 des « *témoignages particulièrement peu crédibles, qui émanent pour l'essentiel de personnes condamnées pour des faits similaires à ceux reprochés à mon client* ».

Une autre personne jugée en 2026

Par ailleurs, la cour d'assises d'appel de Paris jugera du 9 juin 2026 au 10 juillet 2026 un ex-médecin rwandais, Eugène Rwamucyo, également venu en France, condamné à l'automne 2024 à 27 ans de réclusion criminelle, notamment pour complicité de génocide. La cour d'assises de Paris l'avait aussi reconnu coupable de participation à une entente en vue de la préparation de génocide, complicité de crimes contre l'humanité et participation à une entente en vue de la préparation de ces crimes.

Il est reproché à l'ancien médecin-enseignant à l'université de Butare, 66 ans, d'avoir soutenu et relayé les

mots d'ordre des autorités hutu incitant la population à s'en prendre à la minorité tutsi notamment lors d'un discours le 14 mai 1994 en présence de Jean Kambanda, Premier ministre du gouvernement intérimaire, Eugène Rwamucyo est aussi accusé d'avoir participé à l'enfouissement de victimes dans des fosses communes pour supprimer les preuves de génocide.

Tout au long du procès, l'accusé a contesté les accusations, expliquant notamment avoir enfoui les corps pour éviter d'ajouter une crise sanitaire à la catastrophe qui se déroulait.

D'avril à juillet 1994, le génocide au Rwanda a fait selon l'Onu 800 000 morts, membres de la minorité tutsi ou Hutu modérés, tués par les Forces armées rwandaises et les milices extrémistes hutu Interahamwe.